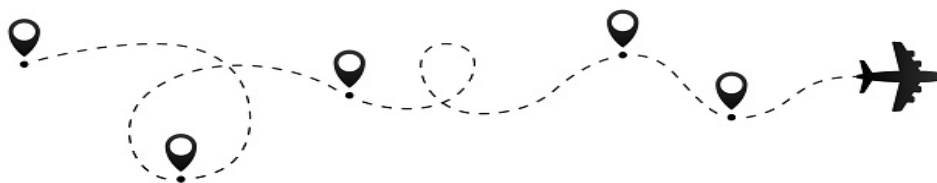




3H - Année scolaire 2026-2027



Chers parents,

Selon le règlement de l'État du Valais du 22.03.2019, les frais pour fournitures scolaires, le matériel de classe et d'école, ainsi que les activités culturelles et sportives en lien avec le Plan d'études romand sont pris en charge par l'État et par la commune. Les effets et équipements personnels restent à la charge des parents.

Liste du matériel à amener pour le **jeudi 20 août 2026** :

- Carnet scolaire signé
- Planning des sorties (bus, UAPE, piéton) joint au carnet scolaire
- 1 sac d'école pouvant contenir un classeur fédéral A4
- 1 paire de pantoufles **fermées** (cros autorisés)
- 1 paire de baskets pour la salle de gymnastique que l'enfant sait attacher seul(e), prévoir également une paire de baskets pour l'extérieur
 - o Pas besoin de sac de gym
- 1 boîte de mouchoirs

Pour le bricolage :

- 1 tablier (en tissu, bien fermé, avec un suspend)



Tout autre matériel scolaire sera fourni par l'enseignante.

A prévoir à la maison

Patins, casque et tenue d'hiver (janvier-février), maillot de bain et serviette de bain pour les cours de piscine (à déterminer)

Outils nécessaires pour les devoirs

Crayons de couleur, feutres, crayon à papier, gomme, règle, taille-crayon, surligneur, bâton de colle, éventuellement un grand classeur pour ranger les fiches terminées



N'oubliez pas d'inscrire le prénom de votre enfant sur chaque objet.

Le jour du bricolage, mettre des habits dommageables.

Au plaisir de vous rencontrer et de travailler avec votre enfant !

Berset Damien & Trutet Marine